

• 2. Autorités de régulation et autorités d'enregistrement

L'autorité de régulation et l'autorité d'enregistrement sont fonction de la catégorie de la structure. La gouvernance et les process d'enregistrement varient en fonction des catégories d'établissements, avec parfois des compétences partagées entre ARS, CD, DREETS pour certaines catégories.

	<u>Catégorie d'entité géographique</u>	<u>Autorité de régulation</u>	<u>Autorité d'enregistrement</u>
Sanitaire	Etab. Loi hospitalière (1000)	DGOS / ARS	ARS
	Autres établissements de soins et prévention (2000)		
	Pharmacie (3200)	Ordre / ARS	
	Laboratoire de biologie médicale (3100)	ARS	
	Autres (3400)	ARS	
Médico-social	Enfance et Jeunesse Handicapée (4100)	ARS + CD	ARS
	Adultes Handicapés (4300)	ARS	
	Personnes âgées (4400)	ARS + CD	
	Autres ESMS (4604)	ARS	
	Etablissements et services multi-clientèles (4605)	ARS + CD	
	Centres de ressources (4606)	ARS	
	Centres de services pour personnes cérébro-lésées (4609)	ARS / DG	
Social	Protection de l'enfance (4500)	CD + Préfet	DREETS *DRIHL (159-Centre parental)
	Aide à la famille (5000)	CD	DREETS
	Adultes et familles en difficulté (4601)	Préfet (DDETS)	DREETS + DRIHL
	Hébergement et accueil (4602)	Comm / ECPCI (218) + Préfet (257)	DREETS + DRIHL *ARS (271 – MAH)
	Logements en structure collective (4607)	CD	DREETS + DRIHL
	Protection des majeurs (4608)	CD + Préfet (340 - MJPM)	DREETS
Enseignement	Etab.de Formation des Personnels Sanitaires et Sociaux (6000)	DREET	DREETS *DRIHL (159-Centre parental)